



Règlement d'une amende après le décès de la personne concernée

Par **franck**, le **04/02/2011** à **17:36**

Bonjour,

Mon frère a eu une amende qui se monte à 700 euros au bout de un an.

Le problème est qu'il a été gravement malade et qu'il est décédé à ce jour (21 janvier), hors personne de sa famille proche ne connaissait l'existence de cette amende. Comment puis je faire pour que ma belle soeur n'ait pas à régler cette annonce.

merci de votre aide